

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2013**

**Délibération n° D-2013-165**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23/04/2013

Affichage du Compte-Rendu  
Sommaire :  
le 06/05/2013

Convention quadriennale 2013 - 2016 entre l'Etat, la Région, la  
Ville de Niort et l'Association Pour l'Instant - Centre d'Art  
Contemporain Photographique (CACP) - Villa Pérochon

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Michel GENDREAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU

**Direction Animation de la Cité**

**Convention quadriennale 2013 - 2016 entre l'Etat, la Région, la Ville de Niort et l'Association Pour l'Instant - Centre d'Art Contemporain Photographique (CACP) - Villa Pérochon**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Porté par l'association *Pour l'Instant*, le Centre d'art contemporain photographique va ouvrir ses portes en avril 2013, en rez-de-jardin de la Villa Pérochon et prend le nom de CACP / Villa Pérochon.

Cette transformation de l'activité de l'association *Pour l'Instant* est une reconnaissance du travail accompli depuis 1994.

L'établissement en Centre d'art contemporain s'appuie notamment sur les *Rencontres de la Jeune photographie internationale* et sur l'accompagnement à la création et la médiation réalisé par l'équipe associative autour de la photographie contemporaine.

La convention d'objectifs signée pour la période 2010 à 2013 entre la Ville de Niort, l'Etat et l'association visait à la professionnalisation du projet artistique et culturel de l'association dans la perspective d'une mutation en Centre d'art contemporain. Au cours de cette période, la Région Poitou-Charentes a souhaité participer à l'évolution du projet.

La convention d'objectifs qui vous est proposée à délibération associe ainsi à la Ville de Niort, l'Etat, la Région et l'association.

Dans cette nouvelle convention, qui couvre la période 2013 à 2016, l'action de l'association *Pour l'Instant* s'articule sur les missions des centres d'art contemporain définies par l'Etat. Outre le soutien à la création et à la diffusion, l'association s'engage à conduire des actions de sensibilisation auprès de publics diversifiés et à mettre en place des actions territoriales avec des acteurs implantés localement.

Entrant dans le *quatuor* des équipements culturels « labellisés », le CACP / Villa Pérochon s'inscrit, en termes d'éducation artistique et culturelle, dans les axes du Plan Educatif global.

Il constitue également, à travers le partenariat établi avec le Pilon, Espace d'arts visuels et les passerelles à construire avec le musée proche, un élément socle du pôle culturel qui détermine les circulations entre le haut de Brèche et le centre ville.

Dans la convention d'objectifs multipartite soumise à délibération, la subvention annuelle de fonctionnement versée par la Ville de Niort à l'association *Pour l'Instant* s'élève en 2013 à 60 000 €. Le soutien de l'Etat s'élève en 2013 à 55 000 € et celui de la Région à 50 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention quadriennale 2013-2016 entre l'Etat, la Région, la Ville de Niort et l'Association Pour l'Instant ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJault